



**PREFECTURE
REGION ILE DE
FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
(NOMINATIFS)
N°IDF-042-2024-11

PUBLIÉ LE 22 NOVEMBRE 2024

Sommaire

Agence Régionale de Santé - Délégation départementale de Seine-et-Marne /

IDF-2024-11-22-00003 - Arrêté DOS-2024 77-29 ARS portant attribution de nouvelles autorisations de mise en service de véhicules de transports sanitaires terrestres du département de la Seine-et-Marne (3 pages)

Page 3

Préfecture de la Région d'Ile de France, Préfecture de Paris / Service de la coordination et des affaires parisiennes

IDF-2024-11-21-00006 - Arrêté préfectoral fixant la composition de la commission d'organisation des opérations électorales en vue de l'élection des membres de la chambre d'agriculture de région d'Île-de-France (3 pages)

Page 7

Préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris-Secrétariat général aux politiques publiques / Direction des affaires juridiques

IDF-2024-11-22-00017 - Arrêté portant désignation d'un représentant des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre au Conseil d'administration de l'Établissement public foncier d'Île-de-France et publication de la liste des membres du Conseil d'administration de l'Établissement public foncier d'Île-de-France (6 pages)

Page 11

Agence Régionale de Santé - Délégation
départementale de Seine-et-Marne

IDF-2024-11-22-00003

Arrêté DOS-2024 77-29 ARS portant attribution
de nouvelles autorisations de mise en service de
véhicules de transports sanitaires terrestres du
département de la Seine-et-Marne

AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

ARRÊTÉ N°DOS-2024/77-29/ARS

portant attribution de nouvelles autorisations de mise en service de véhicules de transports sanitaires terrestres du département de la Seine-et-Marne (77)

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

- VU** le Code de la Santé Publique et notamment ses articles L.6311-1 à L.6311-2, L.6312-1 à L.6312-5, L.6313-1, R.6312-1 à R.6312-23, R.6312-29 à R.6312-43, R.6313-5 à R.6313-7-1 ;
- VU** l'arrêté du 05 octobre 1995 relatif à l'autorisation de mise en service des véhicules affectés aux transports sanitaires terrestres ;
- VU** l'arrêté du 12 décembre 2017 modifié fixant les caractéristiques et les installations matérielles exigées pour les véhicules affectés aux transports sanitaires terrestres ;
- VU** le décret du 10 avril 2024 portant nomination de Monsieur Denis ROBIN, Directeur général de l'Agence régionale d'Île de France à compter du 29 avril 2024 ;
- VU** l'arrêté DS n°041/2024 du 29 avril 2024 portant délégation de signature du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France à Madame Hélène MARIE, directrice de la délégation départementale de Seine-et-Marne ;
- VU** l'arrêté n° DOS- 2024/77-15/ARS du 17 juin 2024 fixant le nombre théorique de véhicules de transports sanitaires terrestres en Seine-et-Marne ;
- VU** le recensement de la population légale de 2020 par l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (INSEE) valable à compter du 1^{er} janvier 2024 ;
- VU** l'avis de publication concernant l'appel à candidature relatif à la possibilité d'obtention de nouvelles AMS dans un journal d'annonces légales à partir du 1^{er} juillet 2024 ;
- VU** les candidatures de sociétés de transports sanitaires reçues par l'Agence régionale de santé d'Île-de-France, sur l'espace de dépôt Démarches Simplifiées entre le 1^{er} et le 30 juillet 2024 ;
- VU** le résultat du tirage au sort des sociétés dont la candidature était recevable, organisé en début de sous-comité des transports sanitaires le 30 octobre 2024 en présence des gérants invités disponibles ;
- VU** l'avis favorable émis par les membres du sous-comité des transports sanitaires de la Seine-et-Marne en séance du 30 octobre 2024 ;

CONSIDERANT que le cahier des charges a fixé comme priorité pour l'attribution de nouvelles autorisations de mise en service (AMS) la péréquation entre le nombre d'habitants et le nombre d'ambulances déjà autorisées par secteur SMUR ;

CONSIDERANT la répartition de nouvelles autorisations de mise en service fixée par le cahier des charges sur les secteurs de garde pour le département de la Seine-et-Marne :

- Pour le secteur de Coulommiers : 1 AMS ;
- Pour le secteur de Fontainebleau : 3 AMS ;
- Pour le secteur de Jossigny : 1 AMS ;
- Pour le secteur de Meaux : 1 AMS ;
- Pour le secteur de Melun : 2 AMS ;
- Pour le secteur de Nemours : 1 AMS.

CONSIDERANT qu'après étude des 66 dossiers reçus, et demandes de pièces complémentaires, l'Agence régionale de santé d'Île-de-France en a jugé 46 comme complets et recevables ;

CONSIDERANT l'information relative à l'état de recevabilité de leur candidature envoyée via la messagerie du site Démarches Simplifiées le 2 octobre 2024 à toutes les sociétés candidates ;

CONSIDERANT qu'après examen des demandes, et conformément à l'article R.6312-35 du Code de Santé Publique, les sociétés dont le dossier a été jugé recevable ont été informées le 2 octobre 2024 de la date du tirage au sort public fixée initialement au 11 octobre 2024 puis informées, le 10 octobre 2024, de son report au 30 octobre 2024 en raison des inondations survenues sur le département ;

CONSIDERANT le tirage au sort effectué par le Directeur de cabinet de la Préfecture de la Seine-et-Marne en début de séance du sous-comité des transports sanitaires le 30 octobre 2024 ;

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : La liste des bénéficiaires des 9 nouvelles autorisations de mise en service s'établit comme suit :

Secteur concerné	Nom de la / des société(s) bénéficiaire(s)	Adresse de la structure	Responsable légal de la structure	Nombre d'AMS octroyée(s)
Coulommiers	SARL Ambulances de la Vallée	28 rue des Promenades 77320 LA FERTE-GAUCHER	BEAUJEAN Serge & MONNEREAU Patrick	1
Fontainebleau	Ambulances de Fontainebleau	20 avenue Paul Séramy 77870 VULAINES-SUR-SEINE	TURGIS Olivier & SARY Marc	2
	Ambulances Joma	4 rue du Général de Gaulle 77760 LA CHAPELLE LA REINE	NAIN Thony	1
Jossigny	Ambulances Doria	6 rue Massenet 77270 VILLEPARISIS	NAIT SAID Djamal	1
Meaux	ESBLY Ambulances	47 rue Jules Léopard 77450 ESBLY	BOULARAND Ludwig & LOBJEOIS Laurent	1
Melun	SARL Melun Sénart ambulances	21 route de Férolles 77170 BRIE-COMTE-ROBERT	GUYOT Vincent	2
Nemours	Ambulances Dyal Château-Landon	45 rue du Gâtinai 77570 CHATEAU-LANDON	PERROT Yann & RAES Marc	1

ARTICLE 2 : L'attributaire se devra de respecter la réglementation en vigueur quant au véhicule et à l'équipage à bord.

ARTICLE 3 : L'autorisation sera réputée caduque si la mise en service effective n'est pas intervenue dans un délai de trois mois à compter de la notification de la présente décision conformément au cahier des charges encadrant l'appel à candidatures.

ARTICLE 4 : L'autorisation de mise en service de cette ambulance supplémentaire devra répondre uniquement aux besoins locaux de la population et ne pourra être transférée dans les trois ans suivant sa date d'attribution, conformément au cahier des charges encadrant l'appel à candidatures.

ARTICLE 5 : La présente décision peut faire l'objet, dans les deux mois suivant sa publication, d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Directeur général de l'Agence régionale de santé, sise 13, rue du Landy à SAINT-DENIS (93200).

Un recours contentieux peut être déposé auprès du tribunal administratif territorialement compétent dans le délai de deux mois à compter, soit de la notification de la présente décision pour les destinataires de l'acte, soit de sa publication pour les tiers.

ARTICLE 6 : La Directrice de la délégation départementale de l'Agence régionale de santé d'Île-de-France en Seine-et-Marne est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile-de-France, ainsi qu'au recueil des actes administratifs de la préfecture de Seine-et-Marne.

Fait à Lieusaint, le 22 novembre 2024

P/Le Directeur général
de l'Agence régionale de santé
Ile-de-France,
La Directrice de la délégation départementale
de Seine-et-Marne,

SIGNE

Hélène MARIE

Préfecture de la Région d'Ile de France,
Préfecture de Paris

IDF-2024-11-21-00006

Arrêté préfectoral fixant la composition de la
commission d'organisation des opérations
électorales en vue de l'élection des membres de
la chambre d'agriculture de région
d'Île-de-France



**PRÉFET
DE PARIS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Cabinet
Service de la coordination des affaires parisiennes
Bureau des élections, du mécénat et de la réglementation économique

Arrêté préfectoral n°
Fixant la composition de la commission d'organisation des opérations électorales en
vue de
l'élection des membres de la chambre d'agriculture de région Île-de-France

Le préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris
Commandeur de la Légion d'honneur,
Officier de l'Ordre national du mérite

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment ses articles R.511-39 et R.512-15 ;

Vu l'arrêté ministériel du 12 avril 2024 (pris en application de l'article R. 511-44 du code rural et de la pêche maritime) et convoquant les électeurs pour l'élection des membres des chambres d'agriculture ;

Vu les désignations effectuées par le directeur régional des finances publiques d'Île-de-France, la directrice régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Île-de-France, le président de la chambre d'agriculture de région Île-de-France et le directeur de la Poste ;

Sur la proposition du Préfet, directeur de cabinet du Préfet de la région d'Île-de-France, Préfet de Paris ;

A R R Ê T E :

Article 1er : La commission d'organisation des opérations électorales (COOE) instituée à l'occasion de l'élection des membres de la Chambre d'agriculture de région Île-de-France, est composée comme suit :

Article 2 : La présidence de la commission est assurée par :

- Monsieur Marc ZARROUATI, Sous-préfet, Directeur adjoint de cabinet du Préfet de région Île-de-France, préfet de Paris (titulaire) ;
- Mme Hélène CROZE, adjointe au préfet, secrétaire général aux politiques publiques de la préfecture de la région d'Île-de-France (suppléante) ;

Article 3 :

Sont désignés membres de la commission :

- Monsieur Didier PIERRON, représentant le directeur régional des finances publiques d'Île-de-France (titulaire) ;
- Madame Mme Mylène TESTUT-NEVES, directrice régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Île-de-France (titulaire)
- Monsieur Benjamin GENTON, directeur régional et interdépartemental adjoint de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Île-de-France (suppléant) ;
- Madame Selma TAFANI-THIEBLEMONT, cheffe du service régional de l'économie agricole à la direction régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Île-de-France (suppléante) ;
- Monsieur Guillaume LEFORT, membre élu de la chambre d'agriculture de région d'Île-de-France (titulaire) ;
- Monsieur Damien RADET, membre élu de la chambre d'agriculture de région d'Île-de-France (suppléant) ;

Article 4 :

La commission est assistée, pour les attributions mentionnées aux 2 et 3 de l'article R. 511-39 du code rural et de la pêche maritime, d'un agent désigné par le directeur de la Poste du département :

- Madame Virginie COSAQUE, animateur excellence logistique à la Poste (titulaire) ;
- Madame Virginie DROUET, expert transport à la Poste (suppléante) ;

Article 5 : Sont désignés secrétaires de la commission :

- Monsieur Mohamed SOLTANI, chef du bureau des élections, du mécénat et de la réglementation économique de la Préfecture de région d'Île-de-France (titulaire) ;
- Monsieur Tarek BOULANOUAR, adjoint au chef du bureau des élections, du mécénat et de la réglementation économique de la Préfecture de région d'Île-de-France (suppléant) ;
- Madame Christine BLE, cheffe de la section élections à la Préfecture de région d'Île-de-France (suppléante) ;

Article 6 : Un mandataire de chaque liste de candidats peut assister, avec voix consultative, aux travaux de la commission

Article 7 : La commission siège à la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris, 5, rue Leblanc, 75015 Paris et se réunit sur convocation de son président.

Article 8 : Le président de la commission d'organisation des opérations électorales peut, après accord du Président de la Chambre d'Agriculture, confier à des agents de la chambre l'exécution de tâches matérielles incombant à la commission ; ceux-ci exécutent ces tâches sous l'autorité et le contrôle du président de la commission.

Article 9 : Tout engagement de dépenses décidé par la commission d'organisation des opérations en vue d'assurer les tâches qui lui sont confiées doit être préalablement approuvé par le préfet.

Article 10 : Le préfet, directeur de cabinet du préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris et de la préfecture de Police, accessible sur le site internet de la Préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris (www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france) et dont une copie sera adressée à chaque membre de la commission visé aux articles ci-dessus.

Fait à Paris, le 21 novembre 2024

Le préfet, directeur de Cabinet

SIGNE

Christophe NOËL du PAYRAT

Préfecture de la région d'Ile-de-France,
préfecture de Paris-Secrétariat général aux
politiques publiques

IDF-2024-11-22-00017

Arrêté portant désignation d'un représentant
des établissements publics de coopération
intercommunale à fiscalité propre au Conseil
d'administration de l'Établissement public
foncier d'Île-de-France et publication de la liste
des membres du Conseil d'administration de
l'Établissement public foncier d'Île-de-France



**PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ÎLE-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Secrétariat général aux politiques publiques
Direction des affaires juridiques**

ARRÊTÉ

portant désignation d'un représentant des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre au Conseil d'administration de l'Établissement public foncier d'Île-de-France et publication de la liste des membres du Conseil d'administration de l'Établissement public foncier d'Île-de-France

**LE PRÉFET DE LA RÉGION D'ÎLE-DE-FRANCE
PRÉFET DE PARIS**

**Commandeur de la Légion d'Honneur,
Officier de l'Ordre National du Mérite**

Vu le code de l'urbanisme, notamment ses articles L321-1, L321-8, L321-9 et R321-4 ;

Vu le décret n°2006-1140 du 13 septembre 2006 modifié portant création de l'Établissement public foncier d'Île-de-France, notamment ses articles 6, 7 et 8 ;

Vu l'arrêté de la ministre déléguée auprès du ministre de l'intérieur et des outre-mer et du ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires, chargée des collectivités territoriales et de la ruralité, du 11 avril 2024 portant nomination de Madame Héléne CROZE au conseil d'administration de l'Établissement public foncier d'Île-de-France, en qualité de membre suppléant ;

Vu l'arrêté du ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires du 18 juin 2024 portant renouvellement de la nomination de Madame Emmanuelle GAY au conseil d'administration de l'Établissement public foncier d'Île-de-France, en qualité de membre titulaire ;

Vu l'arrêté du ministre délégué auprès du ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique, chargé des comptes publics, du 28 juin 2024 portant nomination de Monsieur Bruno PATIER au conseil d'administration de l'Établissement public foncier d'Île-de-France, en qualité de membre suppléant ;

Vu l'arrêté du ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires du 26 août 2024 portant nomination de Madame Céline BONHOMME au conseil d'administration de l'Établissement public foncier d'Île-de-France, en qualité de membre suppléant ;

Vu la délibération n°2024-R27 du Conseil de Paris adoptée lors de la séance des 8, 9, 10 et 11 octobre 2024 et portant désignation d'une représentante de la Ville de Paris au sein de l'Établissement public foncier d'Île-de-France, en qualité de membre titulaire ;

Vu la lettre de Madame la présidente du Conseil économique, social et environnemental régional (CESER) d'Île-de-France à Monsieur le président du conseil d'administration de l'Établissement public foncier d'Île-de-France, en date du 10 septembre 2024, faisant part de la désignation de Madame Elise LACHAUME comme représentante du CESER au sein de l'Établissement public foncier d'Île-de-France ;

Vu le procès-verbal de l'assemblée des représentants des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre du 17 avril 2024 ;

Préfecture de région d'Île-de-France, préfecture de Paris
5, rue Leblanc 75 911 Paris Cedex 15 | ☎ Standard : 01 82 52 40 00
Site internet : <https://www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france>
Twitter : https://twitter.com/Prefet75_IDF | LinkedIn : <https://www.linkedin.com/company/l-état-en-île-de-france/>

Considérant que l'assemblée des représentants des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre réunie le 17 avril 2024 par le préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris, n'a pas désigné de représentant faute d'avoir atteint le quorum fixé par son règlement intérieur ;

ARRÊTE :

ARTICLE 1^{er} :

Monsieur Patrick IMBERT, président de la communauté de communes du Val d'Essonne, est désigné représentant des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre en qualité de titulaire au conseil d'administration de l'Établissement public foncier d'Île-de-France.

ARTICLE 2 :

La liste des membres du conseil d'administration de l'Établissement public foncier d'Île-de-France figure en annexe au présent arrêté.

ARTICLE 3 :

L'arrêté préfectoral n° IDF-2023-11-24-00007 du 24 novembre 2023 portant publication de la liste des membres du Conseil d'administration de l'Établissement public foncier d'Île-de-France est abrogé.

ARTICLE 4 :

La préfète, Secrétaire générale aux politiques publiques de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris, est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris.

Fait à Paris, le 22 novembre 2024

Le Préfet de la Région d'Île-de-France,
Préfet de Paris

Marc GUILLAUME

Signé

ANNEXE

1 – Représentants des collectivités territoriales ou de leurs groupements au Conseil d'administration de l'Établissement public foncier d'Île-de-France

a) Représentants de la Région Île-de-France :

<u>Titulaires</u>	<u>Suppléants</u>
M ^{me} Valérie PECRESSE Présidente du Conseil régional	Mme Angela PASCOA DOS SANTOS Conseillère régionale
M. Bruno BESCHIZZA Conseiller régional	M. Carl SEGAUD Conseiller régional
M. Pierre DENIZIOT Conseiller régional	M. Jean-Roger DAVIN Conseiller régional
M. Laurent JEANNE Conseiller régional	M ^{me} Christel ROYER Vice-présidente du conseil régional
M. Gilles BATAIL Conseiller régional	Mme Huguette FOUCHE Conseillère régionale
M. Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT Vice-Président du Conseil régional	M. James CHERON Vice-Président du Conseil régional
M. Benoît JIMENEZ Conseiller régional	Mme Charlotte LIBERT-ALBANEL Conseillère régionale
M. Xavier MELKI Conseiller régional	Mme Carine MARTINI-PEMEZEC Conseillère régionale
Mme Hella KRIBI-ROMDHANE Conseillère régionale	M. Kader CHIBANE Conseiller régional
M. Adrien DELACROIX Conseiller régional	M. Didier MIGNOT Conseiller régional
M. Raphaël QNOUCH Conseiller régional	M. Maxime des GAYETS Conseiller régional
M. Jean-Baptiste MARLY Conseiller régional	M. Laurent MORIN Conseiller régional
Mme Aurélie TAQUILLAIN Conseillère régionale	M. Pierre-Jean BATY Conseiller régional

b) Représentants des départements de la région d'Île-de-France :

<u>Titulaires</u>	<u>Suppléants</u>
VILLE DE PARIS : Madame Lamia EL AARAJE Adjointe à madame la maire de Paris	M. Jacques BAUDRIER Adjoint à madame la maire de Paris
SEINE-ET- MARNE : M. Yann DUBOSC Conseiller départemental de Seine-et-Marne	M. Olivier LAVENKA Vice-Président du Conseil départemental de Seine-et-Marne

Préfecture de région d'Île-de-France, préfecture de Paris
5, rue Leblanc 75 911 Paris Cedex 15 | ☎ Standard : 01 82 52 40 00
Site internet : <https://www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france>
Twitter : https://twitter.com/Prefet75_IDF | LinkedIn : <https://www.linkedin.com/company/l-état-en-île-de-france/>

YVELINES: Mme Alexandra ROSETTI Conseillère départementale des Yvelines	M. Julien CHAMBON Conseiller Départemental des Yvelines
ESSONNE : M. Michel BOURNAT Vice-président du Conseil départemental de l'Essonne	M. Paolo DE CARVALHO Président délégué au Conseil départemental de l'Essonne
HAUTS-DE-SEINE : M. Eric BERDOATI Vice-président du Conseil départemental des Hauts-de-Seine	M. Rémi MUZEAU Vice-président du Conseil départemental des Hauts-de-Seine
SEINE-SAINT-DENIS : M. Corentin DUPREY Vice – Président du Conseil départemental de Seine-Saint-Denis	M. Daniel GUIRAUD Vice-président du Conseil départemental de Seine-Saint-Denis
VAL-DE-MARNE : Mme Marie-Christine SEGUI Vice-présidente du Conseil départemental du Val-de-Marne	M. Michel DUVAUDIER Vice-Président du Conseil départemental du Val-de-Marne
VAL-D'OISE : Mme Marie-Christine CAVECCHI Présidente du Conseil départemental du Val d'Oise	Mme Agnès RAFAITIN-MARIN Conseillère départementale déléguée

c) Représentants de la Métropole du Grand Paris :

<u>Titulaires</u>	<u>Suppléants</u>
M. Patrick OLLIER Président de la Métropole du Grand Paris	M. Eric CESARI Vice-président de la Métropole du Grand Paris
M. Denis CAHENZLI Vice-président de la Métropole du Grand Paris	M. Pascal PELAIN Conseiller délégué de la Métropole du Grand Paris
Mme Djeneba KEITA Vice-présidente de la Métropole du Grand Paris	M. Laurent RUSSIER Conseiller délégué de la Métropole du Grand Paris
Mme Afaf GABELOTAUD Conseillère déléguée de la Métropole du Grand Paris	Mme Sinda MATMATI Conseillère métropolitaine

d) Représentants des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre :

<u>Titulaires</u>	<u>Suppléants</u>
M. Philippe DESCROUET Président de la CA Val d'Europe Agglomération	M. Thierry CERRI Vice-Président de la CA Val d'Europe Agglomération

Préfecture de région d'Île-de-France, préfecture de Paris
5, rue Leblanc 75 911 Paris Cedex 15 | ☎ Standard : 01 82 52 40 00
Site internet : <https://www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france>
Twitter : https://twitter.com/Prefet75_IDF | LinkedIn : <https://www.linkedin.com/company/l-état-en-île-de-france/>

M. Jacques MYARD Vice-président de la CA Saint-Germain Boucles de Seine	Mme Anne CABRIT Vice-présidente de la CA Rambouillet Territoires
M. Eric BRAIVE Président de la CA Cœur d'Essonne agglomération	M. Stéphan RAFFALLI Vice-président de la CA Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart
M. Patrick IMBERT Président de la CC du Val d'Essonne	M. Jean-Michel CAPPELLE Vice-Président de la CC du Gâtinais Val de Loing

2 – Représentants de l'État au conseil d'administration de l'Établissement public foncier d'Île-de-France

a) Représentant désigné par le ministre chargé des collectivités territoriales :

<u>Titulaire</u>	<u>Suppléant</u>
	Mme Hélène CROZE Adjointe à la Secrétaire générale aux Politiques Publiques

b) Représentant désigné par le ministre chargé de l'urbanisme :

<u>Titulaire</u>	<u>Suppléant</u>
Mme Emmanuelle GAY Directrice régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports d'Île-de-France	M. Hervé SCHMITT Directeur régional et interdépartemental adjoint de l'environnement, de l'aménagement et des transports d'Île-de-France

c) Représentant désigné par le ministre chargé du logement :

<u>Titulaire</u>	<u>Suppléant</u>
M. Damien BOTTEGHI Directeur de l'habitat, de l'urbanisme et des paysages (DHUP)	Mme Céline BONHOMME Sous-directrice de l'Aménagement Durable à la DHUP

d) Représentant désigné par le ministre chargé du budget :

<u>Titulaire</u>	<u>Suppléant</u>
	M. Bruno PATIER, Adjoint au sous-directeur de la 4 ^e sous-direction de la direction du budget

3 – Représentants désignés au titre des personnalités socioprofessionnelles et chambres consulaires (avec voix consultative)

Monsieur Patrick BELLOQ, Représentant de la Chambre régionale des métiers et de l'artisanat Île-de-France
Madame Laurence FOURNIER, Représentante de la Chambre d'agriculture de région Île-de-France

Préfecture de région d'Île-de-France, préfecture de Paris
5, rue Leblanc 75 911 Paris Cedex 15 | ☎ Standard : 01 82 52 40 00
Site internet : <https://www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france>
Twitter : https://twitter.com/Prefet75_IDF | LinkedIn : <https://www.linkedin.com/company/l-etat-en-ile-de-france/>

Madame Elise LACHAUME, Représentante du Conseil économique, social et environnemental régional d'Île-de-France

Monsieur Dominique MOCQUAX, Représentant de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris – Île-de-France